

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024.054

**Objet :**  
**Réservation d'un emplacement  
public pour la vente de gâteaux  
le vendredi 12 avril 2024**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ♦ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu la demande présentée par l'association du « **Sou des écoles de Saint-Jorioz** » représentée par Mesdames Anne BERTAGNOLIO et Sophie AMARENCO, pour permettre l'organisation d'une vente de gâteaux aux abords immédiats du village école
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation d'un emplacement public afin de mettre en œuvre convenablement cette manifestation, en toute sécurité pour les personnes et les biens.
- ♦ Considérant les restrictions liées aux mesures du plan Vigipirate « urgence attentat »

### **ARRÊTE**

**Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement d'une manifestation de vente de gâteaux et boissons, l'association « le Sou des écoles » de Saint-Jorioz, a autorisation d'utiliser le domaine public au sein du village école.

**Article 2 :**

**Le vendredi 12 avril 2024, de 16h15 à 17h00, l'association « le Sou des écoles » de Saint-Jorioz, est autorisée à utiliser le préau du village école pour la vente de gâteaux et de boissons.**

**Article 3 :**

Les organisateurs veilleront à laisser des espaces suffisants aux accès des lieux pour permettre une éventuelle intervention des secours ou évacuation. Les organisateurs veilleront également à conserver l'état de propreté initial.

La police municipale de Saint-Jorioz assurera un filtrage à l'entrée du village école pour assurer la sécurité des participants pendant le goûter.

**Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ L'association du Sou des écoles, [soudesecolesaintjorioz@gmail.com](mailto:soudesecolesaintjorioz@gmail.com)
- ✓ Monsieur le directeur du village école, [ce.0740511d@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0740511d@ac-grenoble.fr)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site internet de la commune : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 08 avril 2024

Le Maire  
Michel BEAL

